

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grand-Chaussée; A Paris, chez M. Havaas, Laflotte-Bullier, 8, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 h 15, 7 h 02, 8 h 17, 9 h 47, 11 h 37, m., 12 h 24, 4 h 56, 5 h 39, 5 h 44, 6 h 45, 7 h 33, 8 h 32, 9 h 23, 11 h 41, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 h 41, 7 h 15, 8 h 43, 10 h 17, 11 h 23, m., 1 h 19, 2 h 49, 4 h 58, 5 h 38, 8 h 13, 10 h 22, 11 h 35, s. Lille à Roubaix, 5 h 20, 6 h 55, 8 h 25, 9 h 55, 11 h 05, 12 h 57, 2 h 28, 4 h 05, 5 h 20, 6 h 55, 7 h 55, 10 h 05, 11 h 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 h 08, 6 h 53, 8 h 08, 9 h 41, 11 h 23, 12 h 15, 1 h 47, 3 h 37, 5 h 02, 6 h 06, 7 h 21, 8 h 23, 9 h 24, 11 h 02. Mouscron à Lille, 6 h 35, 7 h 50, 9 h 22, 11 h 10, 11 h 57, 4 h 13, 4 h 42, 5 h 49, 7 h 02, 9 h

BOURSE DE PARIS
DU 19 FÉVRIER

3 0/0.....	58 75
4 1/2.....	86 00
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 10
Emprunt 1871.....	93 10

DU 20 FÉVRIER

3 0/0.....	58 95
4 1/2.....	85 90
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 30
Emprunt 1871.....	93 25

ROUBAIX-20 FÉVRIER 1874

BULLETIN DU JOUR

L'affaire de la société secrète d'Annoy paraît devoir être plus grave qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. Outre le grief de détention d'armes prohibées, l'accusation relève, dit-on, le crime d'intelligences avec l'étranger à l'effet de préparer le retour du mouvement communaliste. La conspiration était en train de s'organiser secrètement avec des ramifications dans les principales villes, lorsque la justice a été prévenue.

Ce qu'on appelle le mouvement communaliste n'a pas son origine exclusive en France. La doctrine est internationale. Elle est répandue en Suisse, en Allemagne, en Russie, en Amérique. Nous l'avons vu exposée en termes à peine couverts dans l'adresse des républicains de Roubaix aux républicains de Madrid. Les adhérents ne reconnaissent pas la patrie, à peine la famille; ils n'admettent pas d'intermédiaire entre l'individu et l'humanité. La Commune est un simple groupement d'intérêts, sans aucun lien moral. Que pourrait représenter la commune pour celui qui n'a ni Dieu, ni famille, ni patrie?

Les théoriciens de la Commune sont donc les membres d'une secte répandue un peu partout. Nous parlons ici de ceux qui ont quelques notions doctrinaires et non pas de ceux qui élèvent des barricades sans savoir pourquoi. Ils ne sont pas nombreux heureusement, mais ils sont fort dangereux, parce que leurs vagues déclamations humanitaires frappent les esprits peu éclairés et soulèvent facilement les masses populaires. La loi sur l'Internationale les empêche de poursuivre leurs menées au grand jour; mais il est indispensable de les traquer partout où on rencontrera leurs traces, l'histoire de la Commune de Paris et les récents événements d'Espagne ayant montré de quelles fureurs ils sont capables.

Le Journal officiel contient un rapport du ministre de l'intérieur au président de la République au sujet de l'extension de l'autorité du préfet de police à la direction générale des affaires qui intéressent la sûreté publique. Ce rapport a exclusivement pour but de montrer la nécessité de reprendre la pensée qui avait inspiré le décret du 30 novembre 1859 maintenant en vigueur jusqu'au 10 septembre 1870. Le rapport conclut en disant :

Ces considérations n'ont rien perdu de leur valeur, et en réalité le décret de 1859

n'ayant cessé d'être en vigueur que par des empêchements de force majeure qui n'existent plus, il est naturel de revenir au régime qu'il avait institué. L'expérience a indiqué, il est vrai, quelques modifications à apporter à ce régime, pour réaliser d'une manière plus complète l'unité des services qui n'avaient été qu'imparfaitement obtenus; des arrêtés ministériels pourvoient à ces détails sur lesquels il serait inutile d'insister ici.

Si vous partagez, Monsieur le président, les idées que j'ai l'honneur de vous exposer, je vous prierais de vouloir bien revêtir de votre signature le décret suivant.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur.

BROGLIE.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 19 février

Les députés, en revenant de leurs vacances du carnaval, paraissent très-frappés du redoublement d'activité des meneurs bonapartistes et de la nécessité de prendre des résolutions importantes pour opposer, s'il est possible, une barrière infranchissable à tout retour du césarisme. Il y a tout lieu de croire qu'après le vote des nouveaux impôts, nous verrons les questions politiques les plus graves se poser.

Il y a des notabilités bonapartistes qui, se préoccupant plutôt des intérêts de la France que de leur parti, reconnaissent le danger d'une nouvelle restauration napoléonienne avec un prince encore si jeune, qui ne peut être marié et avoir de postérité avant plusieurs années; dans l'état où se trouve la France, ce serait évidemment l'exposer à de dangereuses éventualités. La maison de Bourbon, avec son chef mûr dans l'exil et entouré d'un respect universel, avec ses nombreux princes qui ont honorablement servi leur pays, cette illustre Maison ne présente-t-elle donc pas bien plus de garanties de stabilité à l'intérieur et d'alliances possibles au dehors? — France! France! ne comprends-tu pas que le seulement se rencontre tout salut!

Le discours que vient de prononcer dans le parlement Allemand le maréchal de Moltke appelle l'attention sur un curieux article publié par la Gazette militaire de Vienne et qui contient un parallèle entre Napoléon I^{er} et de Moltke; cet article a été traduit par le Bulletin de la Réunion des officiers, qui nous fait connaître les plus importants travaux de France et de l'étranger sur les questions militaires.

Voici un extrait des conclusions de la Gazette militaire autrichienne: « La publication de l'état-major Allemand, sur la guerre franco-allemande de 1870-71, donne aux écrivains prussiens le prétexte d'établir un parallèle entre le génie militaire de Napoléon I^{er} et celui du maréchal de Moltke, et de faire l'apothéose du grand stratège allemand.

Ceci semble d'autant plus inconcevable que le jour est complètement fait sur les événements de cette guerre, et qu'il est évident que c'est moins aux inspirations du génie, aux pensées créatrices, aux conceptions originales qu'à la routine, au caprice du sort, enfin à l'énormité supérieure du nombre qui reviennent, pour la plus grande part, ces succès extraordinaires des armées allemandes.

Napoléon I^{er} gagna ses victoires sans chemin de fer, sans télégraphes, sans fusils à aiguille ni canons se chargeant par la culasse, avec des armées souvent trois fois plus faibles que celles de ses adversaires. Il franchit les montagnes les plus impraticables et les plus escarpées, les mers et les déserts, et porta le drapeau français d'un bout à l'autre de l'Europe. Vouloir comparer ses campagnes de 96, 97, 98, 99 (en Egypte), celles de 1800, 1805, 1806, 1809, 1812, 1813, 1814 et 1815 avec celles du

maréchal de Moltke en 1864, 1866 et 1870-71, c'est non-seulement pécher contre la vérité historique, mais encore établir et soutenir un paradoxe...

Les plans du maréchal de Moltke, en 1866, et en 1870, étaient remplis de fautes et ne répondaient pas aux circonstances; en outre, c'étaient des copies...

L'état-major allemand accomplit sans doute de grandes choses en 1866 et en 1870, mais on peut mesurer la part qui revient, dans la première de ces campagnes, au fusil à aiguille, et dans la seconde, à la triple supériorité du nombre, à l'infirmité notoire de talent et d'énergie chez les adversaires.

A ce point de vue et en raison de l'étendue, de la pauvreté, de la population disséminée de la Russie, il semble inadmissible qu'on puisse comparer les opérations de 1805 et de 1812 avec celles de 1866 et de 1870-71.

Moltke ne fit pas plus dans ces deux campagnes que n'ont fait Toll en 1812, Gneissau et Badetz en 1813, 1814, 1847; Heg en 1848, 1849, 1853; et, comme chef d'état-major général, ne s'éleva pas au-dessus du niveau intellectuel de ces généraux.

Ceux qui, à genoux devant le succès, mettent dans leur aveuglement, le grand stratège allemand au-dessus de Napoléon I^{er} égarent sciemment le jugement public et répandent de fausses appréciations là où la vérité seule devrait régner. Il en résulte que la critique froide et impartiale est amenée à distinguer le talent et le génie, à admettre que le premier est la condition nécessaire du second. Le génie implique un esprit essentiellement original, le talent procède de l'initiative.

Notiez bien que ce n'est pas un journal français qui porte ce jugement sur le génie militaire du général de Moltke.

Le bilan de la banque de France continue à constater que les capitaux se tiennent sur la réserve et restent sans emploi, au grand détriment des affaires.

Les agents de change ne font pas, disent-ils, depuis quatre mois, leurs frais.

Les dollars américains montent, ce qui arrive quand il y a, chez nous, des craintes de crise qui portent le capital sur cette valeur étrangère.

P.S. Il y avait aujourd'hui beaucoup d'agitation parmi les députés.

Les comités de la gauche ont écrit dans tous les départements pour fournir à M. Lepère tous les renseignements relatifs à la nomination des maires, renseignements qui doivent servir à ce député pour son interpellation contre le ministère.

La commission relative à la liberté de l'enseignement supérieur examine s'il ne serait pas nécessaire de réunir, dans le même projet, les dispositions destinées à régler l'enseignement supérieur par l'Etat.

La commission pour le projet de loi relatif aux nouveaux forts à construire auprès de Paris, s'est prononcée pour l'occupation de 13 nouvelles positions désignées dans le dit projet, sur lesquelles des travaux seront établis par ordre d'urgence.

Si la séance de réception de M. Emile Ollivier à l'Académie française a décidé le lieu, on s'attend à des manifestations contre l'ancien ministre sur qui pèse la responsabilité d'une guerre si fatale à la France.

DE SAINT-CHÉRON.

M. Mathieu-Bodet, au nom de la commission, rend compte de l'examen des amendements Pouyer-Quertier et Flotard.

La commission propose de soumettre les chèques à un droit de timbre additionnel de 10 c. pour les chèques de 2,000 fr. et au-dessous, et de 50 c. pour les chèques au-dessus de 2,000 fr. jusqu'à 10,000; et ainsi de suite à raison de 50 cent. par 10,000 fr. ou fraction de 10,000 fr.

MM. Flotard et Pouyer-Quertier maintiennent leurs amendements.

M. Wolowki combat la proposition de la commission et se prononce pour l'amendement Pouyer-Quertier.

M. Pouyer-Quertier annonce que M. Flotard se rallie à son amendement.

L'orateur reproche au système proposé par la commission de n'être ni proportionnel ni fixe et ne pas promettre d'effets certains.

M. Fourcade défend le nouvel article de la commission.

La clôture de la discussion est réclamée et votée.

L'amendement de M. Pouyer-Quertier est mis aux voix et adopté presque à l'unanimité.

Les deux derniers paragraphes et l'ensemble de l'article 8 sur les chèques sont également adoptés.

M. Adam propose de substituer à l'article 9 un amendement portant que toutes les dispositions législatives relatives aux chèques tirés de France sont applicables aux chèques tirés hors de France et payables en France.

La commission accepte cet amendement en maintenant les deux derniers paragraphes de l'art. 9.

Le nouvel article 9, composé de l'amendement Adam, et des deux derniers paragraphes de l'article 9 du projet, est mis aux voix et adopté.

Sur la proposition de M. de Lavergne, les 9 premiers articles déjà votés sont détachés de l'ensemble pour former une loi spéciale qui pourra être appliquée immédiatement.

M. Benoist d'Azy, rapporteur, expose que la commission porte à un demi-décime la surtaxe du sel, qu'elle oppose à la surtaxe sur le sucre.

Il ajoute que la commission repousse aussi l'exercice de la raffinerie.

La discussion des articles sur le sel est renvoyée à demain.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement de M. de Belcastel, concernant les pianos.

M. Flotard demande que l'impôt soit établi ad valorem, mais déclare que cet impôt ne lui semble pas très-recommandable.

M. de Belcastel défend son amendement.

M. Victor Lefranc reproche à l'amendement sur les pianos d'être le premier article d'une loi somptuaire.

M. Léon Say et M. Bethmont déclarent qu'ils voudraient connaître le rendement de l'impôt proposé et interpellent à ce sujet le ministre des finances.

M. Magné répond qu'il ne sait rien de précis sur ce rendement, mais le fonctionnement de l'impôt est possible.

Le ministre demande l'ajournement.

M. Raudet se prononce contre l'ajournement.

M. Ducarre combat l'impôt sur les pianos. L'ajournement est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 30.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du jeudi 19 février

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'Assemblée reprend la discussion des nouveaux impôts.

Dans la réunion de délégués républicains tenue le 18 à Avignon la candidature de M. Ledru Rollin a réuni 111 voix contre 42.

coucher dans le cercueil!

— Oh! monsieur, dit-il en sanglotant, je resterais pour rien, mais gardez-moi, gardez-moi, je vous en supplie! Ma vie est ici, entre ces quatre murs, je n'en connais point d'autre!... Voilà plus de cinquante ans que j'y vis; quand M. Dupuis a acheté l'étude, j'y étais et il m'a gardé; vous avez bien voulu ne pas me renvoyer, vous avez été bon, monsieur!

Emu par la douleur du vieux garçon et cédant aux supplications de Suzanne, qui pleurait aussi à la pensée de quitter son vieil ami, le notaire consentit à ne rien changer à la position de son maître-clerc.

— Restez, Pierron, lui dit-il, je ne voulais que vous donner un peu de tranquillité et de repos...

— Oh! monsieur, mon repos ce sont les affaires de l'étude, je mourrais si je ne m'en occupais plus; et ma tranquillité ce sont les malices de ce petit ange. Je suis un vieux garçon égoïste et bête, à ce qu'on dit, monsieur; je n'ai jamais rien aimé au monde depuis que ma pauvre mère n'existe plus, mais quand vous êtes venu ici avec Mlle Suzanne, oh! comme je l'ai aimée, elle! comme je l'ai aimée! Elle était si jolie! et elle est encore si belle, et si bonne!

— Tu me flattes, Pierron, s'écria Suzanne avec un petit air modeste très-amusant.

— Non, non, dit le brave homme en lui souriant au milieu de ses pleurs.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 21 FÉVRIER 1874.

Le Choix de Suzanne

PREMIÈRE PARTIE

Il existe quelque joie au monde, elle est pour celui dont le cœur est pur.

(IMITATION, L. D. QU. IV.)

III.—(Suite)

Le soir de ce jour, M. Germont dut dîner au château, il ne pouvait consentir à quitter sa fille dans un pareil moment, et il était impossible de songer à séparer Suzanne et René.

A mesure que Suzanne avançait en âge, le notaire s'était efforcé de dissimuler le chagrin que les années n'affaiblissaient point. Habitée depuis sa première enfance à l'air triste et sombre de M. Germont, égoïste d'ailleurs et insouciant comme le sont tous les enfants, la petite fille n'y avait pas prêté grande attention; mais quand les leçons du bon curé eurent développé sa commiseration pour les malheureux, elle comprit tout à coup la douleur de son père et s'en préoccupa.

Cependant, avec cette délicatesse que possèdent seules les âmes d'élite, elle ne fit jamais aucune question indiscrette, elle ne chercha à le consoler qu'en redoublant de tendresse.

La veille de sa première communion, au moment où, agenouillée devant lui, elle lui demandait une bénédiction qu'il ne lui refusa point, elle avait senti tomber sur ses cheveux des larmes brûlantes. M. Germont ne les dissimulait pas.

Après l'avoir béni, il la prit sur ses genoux, la serra contre lui et lui dit d'une voix altérée:

« Oh! oui, ma fille, prie pour moi, pour que l'oubli me vienne enfin; tu es bien jeune encore, cependant tu peux déjà comprendre que nous sommes seuls tous deux dans la vie, qu'il faut nous appuyer l'un sur l'autre... »

— Et ne pas douter du bon Dieu, père, interrompit Suzanne.

— Certainement, mon enfant chérie, c'est notre juge suprême; inclinons-nous d'abord sous sa volonté toute-puissante.

— Il n'éprouve que ceux qu'il aime, cher père, dit-elle avec un petit accent demi convaincu, demi sentencieux.

Si elle répétait une leçon, elle la comprenait.

— Crois-tu, ma fille? répondit un peu amèrement M. Germont. Oui, cela doit être, reprit-il vivement en voyant les grands yeux de Suzanne fixés sur lui; qu'il te garde cependant de l'éprouver! Tu es heureuse, n'est-ce pas?

— Oh! oui, père; chaque jour davantage.

— Tu ne regrettes rien, mon enfant?

— Rien, père, tu es tout pour moi et tu m'aimes!

— Si je t'aime!

Il l'embrassa passionnément.

« Dieu me gâte, reprit-elle avec vivacité; il m'a repris ma mère, c'est vrai, elle dit ces mots presque sans émotion et sans tristesse, elle ne se rappelait pas avoir connu sa mère, — mais il est pour moi un père, M. le curé aussi, et toi!... Oh! toi!... »

Elle le couvrit de caresses, tandis qu'il pleurait sans lui répondre.

« Pierron m'aime, ajouta l'enfant; Jacques aussi, et René, et Rosalie aussi; tout le monde m'aime! en vérité, papa, que je suis heureuse, que je suis heureuse! »

Elle frappait ses mains l'une contre l'autre et ses yeux brillaient comme des flammes.

« Quand tu dis cela, moi aussi je suis heureuse! » répondit enfin le père en surmontant son émotion.

Il disait vrai: les joies naïves de sa fille étaient son seul bonheur, l'unique consolation de sa vie sacrifiée.

« Quand tu dis cela, je crois que Dieu me bénit aussi, ajouta-t-il. Ah! Suzanne, plus tard, lorsque tu pourras me comprendre... »

Il n'acheva que par des baisers.

A partir de ce moment Suzanne répéta plus souvent qu'elle était heureuse, bien heureuse!

Elle avait remarqué que ces mots rassérénèrent le visage de son père; d'ail-

leurs, elle ne disait que la vérité. Elle ignorait tous les chagrins de la vie, son existence s'écoulait limpide et riante dans sa simplicité; mais elle n'avait que douze ans, et l'avenir pouvait lui garder bien des peines. Le père s'en épouvantait. Malgré les exhortations de l'abbé Hubert, il n'était pas assez chrétien pour s'en remettre à la volonté de Dieu, il demandait toujours au bon curé d'élever l'âme de sa fille à ses hauteurs sublimes.

— Je ne suis qu'un pauvre instrument entre les mains du Créateur, répondait l'humble prêtre, et ce n'est encore qu'une âme d'enfant que je dirige. Je la prépare aussi bien que je puis, que Dieu bénisse mon œuvre!

IV

La première douleur de Suzanne fut profonde, car ce fut un ami qui la lui causa, d'autant plus profonde qu'elle fut non-seulement morale, mais que l'enfant devait en conserver une impression physique.

Le vieux Pierron n'avait pas rajeuni en même temps que grandissait la fille de son patron; son intelligence avait beaucoup baissé dans les dernières années, et M. Germont avait d'abord songé à lui assurer une petite retraite indépendante, mais il dut y renoncer quand il vit le désespoir du brave homme.

Séparé Pierron de l'étude, autant le